



**BULLETIN DE CLARIFICATIONS N° 03**

**Fourniture et installation de système d'alimentation en énergie photovoltaïque pour les collèges de proximité (CDPs) du Projet SKILLS**

Conformément à la clause 8.1 des Instructions aux Offrants du Dossier d'Appel d'Offres référencé ci-dessus, MCA-Côte d'Ivoire répond aux questions (Q23 à Q27) posées par les Offrants.

Questions/Réponses	
<b>Q23</b>	Observation sur l'Addendum n°1 : Formulaire SF3 «Bordereau des prix des biens» L'item n°3 «onduleur chargeur est supprimé pour tous les bases 2 bases 4 des deux régions. Si tel est le cas, les points 6 (coffret MC-Box 6) et 7 (coffret avec data manager...) ne doivent plus figurer. Merci de clarifier
<b>R23</b>	La mise en place des coffrets dépendant de l'architecture que préconise chaque soumissionnaire. Nous ne pouvons pas dans ce cas supprimer les points 6 (coffret MC-Box 6) et 7 (coffret avec data manager...)
<b>Q24</b>	Bien que le document soit très complet et mentionne toutes les questions importantes, il ne dit rien sur la <b>salle technique</b> où doivent être placés les onduleurs, les batteries et autres matériels. Pourriez-vous nous indiquer si cette salle technique doit être construite ou si une salle est déjà prévue à cet effet ? Sinon, serait-il possible d'utiliser une <b>solution containerisée</b> pour installer la salle technique à l'intérieur ?
<b>R24</b>	La salle technique sera construite par l'entreprise en charge de la construction du collège.
<b>Q25</b>	Concernant la <b>liste des pièces de rechange</b> , devons-nous les inclure dans l'offre ou non ?
<b>R25</b>	Le prix de l'offre doit inclure la liste et le prix des pièces de rechange. Prière de se référer au Formulaire SF3 « Bordereau des Prix des Biens – Ligne 20 « Fourniture de lot de pièces de rechange pour le fonctionnement sur une période de 12 mois.
<b>Q26</b>	Nous sommes une coopérative de travailleurs où personne ne détient plus de 10 % de l'actionnariat. C'est pourquoi tous les actionnaires ont le même pourcentage de participation dans la coopérative. Faut-il ajouter un <b>graphique</b> illustrant cela ?

**Questions/Réponses**

<b>R26</b>	<p>Comme indiqué à l'Annexe E : Formulaire de Divulgence d'Informations sur les Bénéficiaires Effectifs (FDIBE), il est indiqué :</p> <p><b>De plus, nous joignons un graphique illustrant la structure de l'actionariat de la société. Ce graphique montre les pourcentages détenus par chaque actionnaire. Si des entités intermédiaires ou des arrangements juridiques comme des sociétés, des fiducies, des fondations, etc. existent entre le Fournisseur et les Bénéficiaires Effectifs, ces relations seront également illustrées dans la structure de l'actionariat de la société présentée dans le graphique.</b></p>
<b>Q27</b>	<p><b>Le formulaire SR5 « Inspections et Essais », devons-nous l'ajouter à l'offre ou le soumettre après la signature du contrat ?</b></p>
<b>R27</b>	<p>La liste des inspections et essais seront précisés par l'Acheteur après la signature du Contrat.</p>